



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le **24 NOV. 2025**

Objet : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 13 novembre 2025 sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Grenade-sur-Garonne.

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 151-12 et L. 151-13 ;

Vu la saisine de la CDPENAF en date du 10 septembre 2025 ;

Vu le projet arrêté de révision du PLU de la commune de Grenade-sur-Garonne ;

Après présentation et à l'issue des débats, la commission :

Émet un avis favorable sur le projet de STECAL Ache, concernant un secteur d'une superficie de 1,15 hectare destiné aux activités de centre vétérinaire pour chevaux, **sous réserve** que l'emprise du secteur soit limitée strictement aux constructions existantes et projetées.

14 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité avec réserve


Émet un **avis favorable** sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes en zone A et N, **sous réserve** de :

- Limiter à 200 m² la surface de plancher totale maximale des habitations, extensions comprises ;
- Limiter à 200 m² l'emprise maximale au sol totale des habitations, extensions comprises ;
- Réglementer l'implantation des annexes à une distance maximale de 30 mètres de la construction principale, en tous points ;
- Imposer une distance minimale de 3 mètres entre les piscines et les limites séparatives ;

14 suffrages exprimés : Favorable à l'unanimité avec réserves

ESOS.VOM.P.S

La présidente de séance,


Laurence PUJO